# VILLE DE ROYAN MISE EN LIGNE LE 13-12-2022



## REPUBLIQUE FRANCAISE

#### ARRETE

### CONCERNANT LE STATIONNEMENT RUE FRANÇOIS 1<sup>ER</sup>

PL/CB APM 22/3052

Le Maire de la Ville de ROYAN.

Vu les articles L.212-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal.

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et d'améliorer le stationnement rue François 1<sup>er</sup>,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits par la matérialisation au sol d'une bande jaune du  $n^9$  au  $n^1$ 3 et devant le  $n^1$ 2 rue François  $n^1$ 4 (suivant plan joint).

ARTICLE 2 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

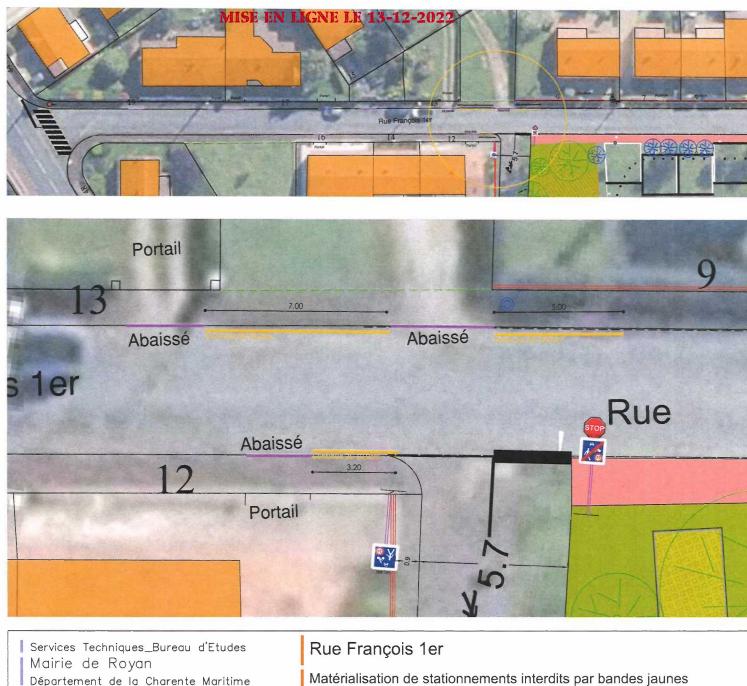
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Malrie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chaqun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 09 décembre 2022

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 13 décembre 2022

Pour le Maire, et par délégation Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC



Département de la Charente Maritime

Dale : 07/12/2022 | Echelle : multiple | Format A3 | Fichier : Y:\8E YRD B.Maurice\1.3 RUE\RENAISSANCE (Rue de la)\0.2 Travaux Benjamin\DWG